

Le COMESA fête ses 25 ans cette année sous le signe d'une grande confiance de ses partenaires de développement



La Vice-présidente de la Zambie, S.E. Inonge Wina, à la 7e réunion extraordinaire du Conseil des ministres, accompagnée de la Secrétaire générale, Mme Chileshe Kapwepwe (à droite) et du Ministre zambien du Commerce et de l'Industrie, M. Christopher Yaluma

Le Secrétariat du COMESA a reçu une aide au développement combinée d'un montant de 299 millions USD de la part des partenaires de développement, destinée à appuyer différents programmes du COMESA, qui fête ses 25 ans d'existence cette année.

Selon la Secrétaire générale, Mme Chileshe Kapwepwe, cette confiance a été gagnée lorsque le Secrétariat a passé le test d'évaluation des 4 et 7 Piliers de l'Union européenne (UE) en 2005 et 2015, respectivement. La qualification au titre de l'évaluation des piliers permet à l'organisation d'utiliser ses propres procédures financières et d'acquisition de biens et services dans la dépense des fonds reçus des partenaires de développement. Lors de l'ouverture de

la 7e réunion extraordinaire du Conseil des ministres qui s'est tenue aujourd'hui à Lusaka, en Zambie, Mme Kapwepwe a expliqué que le COMESA s'efforçait depuis 1994 d'améliorer continuellement ses procédures et processus afin de se conformer aux normes, règles et pratiques internationales. L'organisation constitue la première communauté économique régionale à jouir de ce statut.

L'Union européenne est le principal bailleur de fonds du COMESA. Parmi les autres figurent, entre autres, l'USAID, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et le Dfid --le Ministère britannique pour le Développement international.

À elle seule, l'UE a déboursé environ 277

millions USD pour contribuer à la mise en œuvre du Mécanisme d'appui à l'intégration régionale (MAIR), du Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR), de l'Initiative pour le changement climatique, du Programme d'architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) ainsi que celle du Programme régional de sécurité maritime (MASE).

Dans le cadre du programme MAIR, 104,2 millions USD ont été déboursés aux États membres sur un total de 140 millions USD. Le solde est en cours de décaissement au titre du 8e appel depuis le début de cette année.

« Ces ressources financières ont grandement aidé les États membres à mettre en œuvre

» page 2



La Vice-présidente de la Zambie, Mme Inonge Wina, et les chefs de délégation prenant part à la session extraordinaire du Conseil

le Programme d'intégration régionale du COMESA et ont spécifiquement appuyé les chaînes de valeur du coton, du cuir et des huiles comestibles », a déclaré Mme Kapwepwe.

Elle a révélé que depuis 2018, le COMESA se concentre sur les programmes de facilitation du commerce, notamment la gestion des frontières, les obstacles non tarifaires, la facilitation du petit commerce transfrontière, l'accroissement de la participation du secteur privé et le renforcement des programmes dans les chaînes de valeur. Des efforts ont également été déployés pour améliorer davantage les opérations et la gouvernance du Secrétariat du COMESA. Un programme de renforcement des capacités est en cours d'élaboration afin de réorganiser en profondeur les processus opérationnels des politiques et procédures pour que l'organisation remplisse encore mieux son mandat.

S'exprimant lors de l'ouverture officielle de la session, la Vice-présidente de la Zambie, Son Excellence Inonge Wina, a félicité les partenaires de coopération pour leur appui, tout en exhortant les États membres à travailler ardemment à la mobilisation des ressources dans la région.

« (...) De cette manière, les activités du COMESA seront plus durables, tandis que la bonne volonté de nos partenaires viendra compléter nos efforts », a-t-elle souligné. Mme

Wina a appelé les pays à soutenir pleinement les efforts du COMESA dans l'intégration numérique en harmonisant les activités, les systèmes et les transactions transfrontières, ce qui débouchera à une Zone de libre-échange numérique. Elle a exhorté les États

membres à ratifier rapidement la Zone de libre-échange tripartite dont l'échéance tombe ce mois d'avril.

En outre, elle a félicité le COMESA pour la mise en œuvre du projet de Plateforme de réseautage 50 Millions de femmes africaines ont la parole (50MFAP), qui renforcera davantage l'accès au financement, aux marchés et aux services connexes pour les femmes entrepreneurs.

La session extraordinaire a vu la participation des Ministres du Commerce et de l'Industrie de la région réunis pour étudier les questions financières et d'audit et faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de certains programmes d'intégration régionale tels que la Zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC.

Les Directeurs/Secrétaires généraux, les Ambassadeurs, les Représentants spéciaux auprès du COMESA et les Directeurs du Commerce ont également assisté à la rencontre. Parmi les autres responsables présents figuraient les chefs des Institutions du COMESA, à savoir la Cour de justice, la Commission de la concurrence du COMESA et la Fédération des associations nationales des femmes entrepreneurs (FEMCOM).

Le 8 décembre 2019, le COMESA soufflera ses 25 bougies depuis sa création en tant que successeur de la Zone d'échanges préférentiels (ZEP).



La Vice-présidente de la Zambie, Mme Inonge Wina

“ (...) De cette manière, les activités du COMESA seront plus durables, tandis que la bonne volonté de nos partenaires viendra compléter nos efforts », a-t-elle souligné.



Nouvelle pression pour que les États ratifient l'Accord de la ZLE tripartite à l'approche de la date limite

Le délai fixé par le Conseil des ministres tripartite et imposé aux États membres des trois blocs économiques régionaux pour qu'ils signent et ratifient l'Accord de la Zone de libre-échange tripartite prend fin ce mois-ci.

Jusqu'à présent, seuls quatre pays du bloc tripartite formé par le COMESA, la Communauté est-africaine (EAC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont signé et ratifié l'accord. Il s'agit des États suivants: Kenya, Égypte, Afrique du sud et Ouganda. Au total, 22 des 26 pays du bloc tripartite ont signé l'accord.

Les délégués participant à la 7e réunion extraordinaire du Comité intergouvernemental du COMESA, qui a commencé à Lusaka aujourd'hui, ont été informés que huit des 19 pays ayant ratifié la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sont des États membres/partenaires de la Tripartite.

La ZLECAf a finalisé les ratifications requises le lundi de la présente semaine lorsque la Gambie a signé l'accord, ce qui porte le nombre de ratifications à 22, à savoir le seuil pour que l'accord entre en vigueur.

Le Ministre zambien du Commerce et de l'Industrie, M. Christopher Yaluma, a déclaré dans son allocution d'ouverture de la réunion qu'il était temps que les pays restants signent

l'Accord tripartite compte tenu du fait qu'il constitue un socle de la ZLE continentale.

« Je ne saurais trop souligner l'importance absolue de la ratification de l'Accord tripartite par tous afin que celui-ci entre en vigueur immédiatement », a-t-il déclaré. « Après des années de négociations, la ZLE tripartite est prête à être mise en œuvre. Elle se trouve à portée de la main. »

À l'heure actuelle, 93% des travaux sur les règles d'origine ont été terminés, ce qui permet aux échanges commerciaux de prendre place. De plus, les textes juridiques ont été conclus et adoptés.

Le Ministre a noté que la plupart des États membres/partenaires de la Tripartite utilisaient déjà les accords de libre-échange



Mon objectif est de déplacer l'axe de l'engagement des Organes directeurs du COMESA des questions administratives vers celles relevant de la mise en œuvre des programmes. Ce n'est que grâce à la mise en œuvre des programmes que nous pourrions créer des emplois et améliorer le niveau et la qualité de vie de nos populations. »

existants du COMESA ou de la SADC, ce qui signifie qu'ils sont prêts. Il a appelé les États membres à ratifier l'accord dans le délai restant, avant la date limite fixée par les Ministres de la Tripartite.

La réunion extraordinaire du Comité intergouvernemental (CI) a été convoquée pour traiter principalement des questions urgentes en matière de gestion administrative et financière, tout en recevant des informations actualisées sur les questions relatives aux programmes d'intégration régionale.

Les Directeurs/Secrétaires généraux des Ministères de Coordination des activités du COMESA dans les États membres ont participé à la réunion. Leurs recommandations seront présentées à la session extraordinaire du Conseil des ministres qui se tiendra le vendredi de la semaine en cours.

Dans sa déclaration, la Secrétaire générale, Mme Chileshe Kapwepwe, a déclaré que depuis son entrée en fonction l'an dernier, elle avait identifié des domaines dans lesquels le Secrétariat du COMESA devrait changer immédiatement afin de renforcer la prestation de services aux parties prenantes.

« Il est nécessaire de répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins des États membres, en s'attaquant au manque de ressources par l'élaboration d'un plan stratégique de mobilisation des ressources, et en révisant la structure organisationnelle du Secrétariat en vue d'améliorer les performances », a-t-elle déclaré.

« Mon objectif est de déplacer l'axe de l'engagement des Organes directeurs du COMESA des questions administratives vers celles relevant de la mise en œuvre des programmes. Ce n'est que grâce à la mise en œuvre des programmes que nous pourrions créer des emplois et améliorer le niveau et la qualité de vie de nos populations. »

Le CI a observé une minute de silence en mémoire d'un de ses membres disparus, l'Ambassadeur Julius Onen, Secrétaire permanent au Ministère du Commerce en Ouganda, décédé le mois dernier, ainsi qu'en hommage aux victimes du vol fatal d'Ethiopian Airlines et celles du cyclone Idai qui a frappé le Mozambique et certaines parties du Malawi et du Zimbabwe.

Un projet d'amélioration de la productivité des entreprises au Malawi enregistre un taux d'absorption de 90%

L'Unité d'exécution du projet MEPE (Amélioration de la productivité des entreprises au Malawi) a signalé un taux d'absorption de 90%. Il ne restait que deux activités dans la deuxième phase à mettre en œuvre avant la période de clôture, qui devraient commencer le 1er avril 2019.

Tel est le rapport de ladite Unité lors d'une mission entreprise au Malawi, dans le cadre de l'appui au projet MEPE relevant du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. Le Malawi a bénéficié de 2 906 308 € afin de mettre en œuvre les première, deuxième et troisième phases du MEPE.

Le MEPE I a pris fin avec succès en juin 2018, tandis que le MEPE II s'achèvera en mai 2019. Le MEPE III devrait commencer une fois la formulation finalisée au plus tard en avril 2019. Cette phase se concentrera plus sur les activités susceptibles de contribuer à la réduction des lacunes identifiées dans les MEPE I et II et moins sur les acquisitions de biens et services. Cependant, la mission a noté qu'un changement structurel devrait être apporté à la gestion du centre afin d'en permettre l'usage généralisé par la population locale, tel que prévu.

Les coopératives, par l'intermédiaire du MEPE, ont entrepris diverses activités de renforcement des capacités, mais même avec les équipements acquis, elles ne sont pas en mesure d'atteindre leur pleine capacité de production en raison de plusieurs problèmes, notamment le manque d'électricité stable pour faire fonctionner les machines, de certification MBS et de structures de gouvernance solides dans les coopératives pour un bon fonctionnement.

Au cours de la même réunion, il a été signalé que quels que soient les problèmes rencontrés, le nombre de membres avait augmenté et les coopératives avaient signé de nombreux contrats de fourniture grâce

aux liens commerciaux créés par le MEPE; d'autres étaient en cours de préparation.

Pour que les progrès se poursuivent, il est essentiel de continuer à soutenir les coopératives afin de leur permettre d'atteindre une capacité de production de 100%. Ces dernières devront également être formées en marketing (y compris l'étiquetage), à la gouvernance et à la gestion opérationnelle.

Le MAIR et l'Unité d'exécution du projet, dirigés par la responsable des opérations Vanessa Ungapembe, se sont rendus du 19 au 22 mars 2019 dans différentes zones du projet au Malawi. Parmi elles figuraient les coopératives Kamwendo et Phalombe, qui sont également des centres d'excellence. Les deux centres ont été rénovés, réhabilités et dotés de divers équipements, notamment des raffineries et des expulseurs. Le coût total de la rénovation avoisine 220 000 €.

L'équipe a également effectué des visites auprès de Blantyre Textiles à MACOHA et au Leather Design Studio (LDS)—Studio de design du cuir. Le LDS, doté de technologie ultramoderne, a été lancé en octobre 2018; ses équipements ont été achetés en 2017 pour un montant de 320 710 €, tandis que la coopérative Blantyre Textiles, basée à MACOHA, a bénéficié d'un soutien d'environ 91 000 €. Les machines à coudre sont fréquemment utilisées, y compris pour l'entretien, et la coopérative a réalisé un chiffre d'affaires de près de 15 500 € au cours des trois dernières années.

Le MEPE a appuyé les PME et les coopératives des secteurs de l'habillement, des huiles alimentaires et du cuir en fournissant des équipements et des prestations de services visant à accroître et renforcer leur participation au commerce national et international.

Six États bénéficient d'une formation sur les interdépendances entre les variables financières et macroéconomiques clés

Les délégués représentant les banques centrales de six États membres du COMESA ont achevé une semaine de formation organisée par l'Institut monétaire du COMESA (IMC) sur « le Mécanisme de transmission des chocs macroprudentiels au système financier: application des autorégressions vectorielles (VAR), du VAR structurel (SVAR) et du Modèle vectoriel à correction d'erreurs (VECM). »

La formation s'est déroulée du 18 au 22 mars 2018 à Nairobi, au Kenya, et attiré des participants venus du Soudan, d'Égypte, de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda, du Zimbabwe et de la Zambie.

« La formation a été motivée par le fait que les chocs macroprudentiels sont susceptibles de perturber le canal normal d'intermédiation du crédit et peuvent entraîner une réduction généralisée du crédit pour les emprunteurs tributaires des banques, perturbant ainsi l'ensemble du système financier », a déclaré le Directeur de l'Institut monétaire du COMESA, M. Ibrahim Zeidy. Il a souligné l'importance de comprendre le mécanisme de transmission des chocs macroprudentiels afin de protéger le système financier contre l'accumulation de risques systémiques.

La formation aiderait à comprendre les interdépendances entre les principales variables financières et macroéconomiques et leurs effets de rétroaction; il s'agit ainsi d'une étape importante dans la conception de politiques macroprudentielles appropriées. En outre, elle renforcera la capacité d'analyse des caractéristiques les plus importantes des canaux de transmission des chocs macroprudentiels au système financier, en particulier pendant les périodes de détresse financière extrême et généralisée.

Parmi les autres avantages de la formation figurent une meilleure compréhension des interdépendances entre les principales variables financières et macroéconomiques et leurs effets de rétroaction, ainsi que le partage des expériences et le réseautage.



Retraite de la Cour de justice du COMESA

Des liens étroits entre les cours et tribunaux régionaux et nationaux sont indispensables pour renforcer l'intégration régionale

Il est nécessaire que les Cours de justice des différentes Communautés économiques régionales (CER) dialoguent régulièrement avec les cours et tribunaux nationaux afin de trouver des moyens permettant d'harmoniser l'interprétation des traités dans leurs régions respectives.

Cela est dicté non seulement par le chevauchement des adhésions d'États aux CER et par les similitudes entre les traités, mais plus important encore, par la nécessité pour le pouvoir judiciaire, aux deux niveaux, de se compléter afin de fournir un pilier de confiance aux investisseurs et autres acteurs du théâtre de l'intégration régionale.

Cette proposition est survenue lors d'une retraite des juges de la Cour de justice du COMESA (CJC), qui s'est déroulée à Naivasha, au Kenya, du 15 au 18 mars 2019. Elle visait à approfondir la compréhension par les juges du système électronique de gestion des preuves récemment adopté et mis en œuvre, connu sous le nom de « CaseLines ».

La Juge-présidente, Madame Lombe Chibesakunda, a prononcé le discours d'ouverture de la retraite qui avait pour thème: «La contribution de la Cour de justice

du COMESA dans la réalisation des objectifs du Traité du COMESA».

Plusieurs éminents juristes et spécialistes académiques ont fait des présentations devant les juges. Ils comprenaient M. Emmanuel Ugirashebuja, Président de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est (EACJ). Ce dernier a présenté plusieurs décisions de cette Cour, notamment celles qui renforcent le mandat de cette dernière dans l'interprétation du Traité instituant l'EAC, dont l'équivalent est l'article 30 du Traité du COMESA.

Ancien juge de la Chambre d'appel de la Cour de justice du COMESA et également un médiateur de grande expérience, M. Borhan Amrallah a fourni des éclaircissements sur la compétence arbitrale de ladite Cour au regard de l'article 28 du Traité du COMESA, qui prévoit la compétence judiciaire pour la clause d'arbitrage et les accords spéciaux.

M. Francis Mangeni, Directeur du Commerce et Douanes du COMESA, a expliqué aux juges certains des obstacles au commerce existant au sein du COMESA et la nature des différends susceptibles d'aboutir à la CJC. Parmi celles-ci figurent la perception de droits de douane sur les marchandises

exportées d'un État membre du COMESA vers un autre, dans le cas où l'exportateur s'est conformé aux exigences des règles d'origine (RdO). Il a expliqué les conditions d'obtention d'un certificat d'origine et a souligné que l'affaire Polytol, dont le jugement avait été rendu, reposait sur le même problème.

Polytol, une société égyptienne, a eu gain de cause dans le litige l'opposant à Maurice suite à la perception par ce pays de droits de douane sur des produits originaires d'un État membre du COMESA dans le cadre de la Zone de libre-échange.

Quant à M. Lindsay Walsh, il a présenté aux juges le système « CaseLines », qui utilise un logiciel éliminant le besoin de papier lors des procès. Le système fournit une plateforme numérique avec des outils permettant la création et la présentation d'un ensemble entièrement numérique comprenant des preuves multimédias, des outils de collaboration pour une préparation améliorée avant le procès et une visioconférence sécurisée et validée pour les audiences virtuelles.



Délégués participant au lancement de la Politique commerciale et stratégie d'exportation nationales de la Zambie

Le gouvernement zambien a lancé la Politique commerciale et Stratégie d'exportation nationales. L'objectif principal de la politique est de faire de la Zambie un exportateur net et d'améliorer sa compétitivité. La politique couvre le commerce des biens et des services et comporte diverses interventions. Elle se conforme au 7^e plan de développement national et vise à atteindre le développement durable.

L'élaboration de la Politique commerciale et stratégie d'exportation nationales a été mise au point grâce au financement fourni par le Mécanisme d'appui à l'intégration régionale (MAIR) du COMESA, avec l'appui de la Commission de l'Union européenne.

La stratégie d'exportation vise une économie

structurellement transformée, en s'attaquant à la compétitivité des exportations et à la valeur ajoutée, ainsi qu'à un développement inclusif et durable. Elle couvre le commerce des biens et des services, avec des indicateurs clairs visant à augmenter les exportations de services de 15% par an.

M. Christopher Yaluma, Ministre zambien du Commerce et de l'Industrie, a lancé la Politique et stratégie à Lusaka, le 2 avril 2019. Dans son discours liminaire, le Ministre a remercié tous les partenaires qui ont contribué à sa préparation.

« À la suite de l'évaluation effectuée en 2014, il a été recommandé de séparer le commerce de la politique industrielle, conformément aux

meilleures pratiques internationales », a rappelé le Ministre. « Cela constituait ainsi le mandat pour préparer cette Politique commerciale et stratégie d'exportation. »

Il a appelé à un effort collectif dans la mise en œuvre de la Politique commerciale et stratégie d'exportation. La politique commerciale, actuellement proposée en tant que cours à l'Université de Zambie, doit permettre au pays de devenir un exportateur net et une économie compétitive afin de tirer pleinement parti des divers accords commerciaux.

Le Directeur du Commerce, Douanes et Affaires monétaires, M. Francis Mangeni, a représenté le COMESA lors du lancement.



La FEMCOM soutient le pôle manioc

La Fédération des associations nationales de femmes entrepreneurs de l'Afrique orientale et australe (FEMCOM) s'est engagée à continuer de soutenir le pôle manioc pour un groupe de femmes basé dans la région de Kanakantapa dans le district de Chongwe à Lusaka, en Zambie, en leur fournissant du matériel de traitement du manioc.

La Directrice exécutive de la FEMCOM, Katherine Ichoya, a déclaré que son organisation et la Fédération zambienne des associations des femmes entrepreneurs (ZAFAWIB) ont signé un contrat de bail avec les femmes du pôle manioc de Kanakantapa le 4 avril 2019.